

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00169

**FIN DE LA CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE PASSEE AVEC LE SIEL
DANS LE CADRE DU PASSAGE EN COMMUNAUTE URBAINE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 97

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY,

Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160330-D20160016910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence BUSSIERE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Paul CELLE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Michelle GALLAND, Mme Laurence JUBAN,
Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD,
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

FIN DE LA CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE PASSEE AVEC LE SIEL DANS LE CADRE DU PASSAGE EN COMMUNAUTE URBAINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5215-20, L5215-22 et L5215-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant transfert de compétences au profit de Saint-Etienne Métropole

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en communauté urbaine

Dans le cadre du processus de transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine, de nouvelles compétences lui ont été confiées dans le domaine de l'énergie, dont la gestion des réseaux de chaleur et la gestion de la concession des réseaux publics de gaz.

Afin de laisser à la Communauté Urbaine le temps d'organiser convenablement ses services, Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL) ont signé une convention de gestion transitoire d'une durée de 6 mois prenant effet au 1^{er} janvier 2016. La convention peut être renouvelée une fois par tacite reconduction pour une durée de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, sauf dénonciation par Saint-Etienne Métropole ou le syndicat.

Le SIEL assure ainsi le suivi des réseaux de gaz et de quatre réseaux de chaleur du territoire jusqu'au 30 juin 2016 inclus.

Les services de la Communauté Urbaine assumeront pleinement la gestion de ces nouvelles compétences à compter du 1^{er} juillet 2016. Il convient donc de mettre fin à la convention de ladite gestion provisoire à l'issue de la période initiale de 6 mois prévue dans la convention.

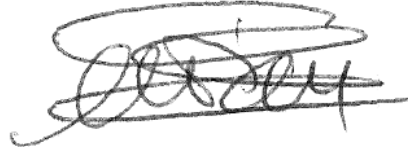
Le SIEL émettra à l'encontre de Saint-Etienne Métropole les titres de recette correspondant aux dépenses engagées pour son compte pendant la période transitoire. De plus, Saint-Etienne Métropole émettra à l'encontre du SIEL un titre de recette dans le cas où ce dernier aurait reçu des recettes liées à l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **met fin à la convention de gestion transitoire passée avec le SIEL à la date du 30 juin 2016,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser les sommes dues au SIEL pour l'exercice des missions qui lui ont été confiées conformément aux conditions fixées dans la convention,**
- **autorise l'émission de titres de recette à l'encontre du SIEL dans le cas où ce dernier aurait perçu des recettes dans le cadre de la gestion qui lui ont été confiées.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 4 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU